

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 27 septembre 2021**

Présents : Georges COMBES, Eric BLANC, Anne- Sophie LEDOYEN, Alain CECCHINATO, Annick GREGOIRE, Marjolaine TROCHON, Laurent CRESSEND, Bilal HAMOUDI, Christine MARTINEZ, Karine PRIOLEAU, Marie-Line AGUAS, Lucie VIGNON, Delphine CARDONA.

Absents : Nalson RANDRIAMANALINA – Justin ROCHETTE

Procurations :Nalson RANDRIAMALINA à Annick GREGOIRE – Justin ROCHETTE à Eric BLANC.

M. le Maire demande au conseil de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Une convention PPR à passer avec le centre de gestion pour l'accueil de stagiaire
- Principe de cession de terrain pour l'euro symbolique pour la réalisation d'une « Résidence autonomie »

**Le conseil à l'unanimité donne son accord pour le rajout des 2 points présentés**

#### **-1- DM n° 2**

Monsieur le Maire indique au conseil que les travaux de création du rondpoint au niveau de la déchetterie vont être prochainement réalisés par le Conseil Départemental.

Dans le prolongement de ces travaux la commune envisage la rénovation de la route de Mirepeisset, afin de préparer ce projet il demande au conseil de créer un nouveau programme qui permettra de lancer les études préalables.

**Le conseil, décide la création d'un nouveau programme intitulé « Travaux Route de Mirepeisset » et de créditer ce programme de 2.000 € cette somme viendra en diminution du programme du centre socio culture.**

#### **-2- Contrat de maintenance de l'application communale**

Monsieur le Maire indique au conseil que l'application mise en place dans le cadre de la communication rencontre un réel succès auprès des habitants et personnes en lien avec notre commune.

Cet outil permet de transmettre directement les informations à la population.

Afin de garder cet outil performant il propose de souscrire auprès du créateur de cette application un contrat de maintenance.

Il donne lecture des termes de ce contrat qui s'élève à 1.296 € TTC par an

**Le Conseil donne son accord pour la signature de ce contrat de maintenance.**

### **-3- Projet « Le jardin des champs » : Demande de subvention**

Monsieur le Maire présente au conseil le projet intitulé « le jardin des champs » qui sera réalisé sur la parcelle n° B 95 acquise par la commune.

Ce projet a pour but de faire le lien entre les professionnels de l'agriculture, en particulier les Maraichers, et le public principalement les écoles.

Il a un but pédagogique et accessoirement économique, il permettra de sensibiliser à la biodiversité le grand public.

Il présente le plan de financement suivant

#### **Plan de financement prévisionnel :**

DEPENSES		RECETTES		%
Matériel, équipement (achat de serres, clôture...)	33 000 €	Autofinancement (20% minimum)	17 000 €	25,37
Aménagement, construction (local, aménagement zone accueil, muret...)	34 000 €	CA Le Grand Narbonne	10 000 €	14,93
		LEADER	40 000 €	59,7
TOTAL	67 000 €	TOTAL	67 000 €	

**Le Conseil approuve le projet présenté, ainsi que le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des différents organismes.**

### **-4- Taxe sur le foncier bâti : maintien ou suppression des exonérations**

Monsieur le Maire indique au conseil que les personnes qui construisent un logement sur la commune, bénéficient automatiquement d'une exonération de taxe sur le foncier bâti pendant 2 ans

Il précise que les communes ont la possibilité de moduler cette exonération, en appliquant un pourcentage et augmenter ainsi les recettes fiscales.

**Le conseil à l'unanimité décide de maintenir l'exonération actuelle appliquée sur le foncier bâti pendant 2 ans**

### **-5- Convention PPR avec le centre de gestion de l'Aude**

M. le maire expose au Conseil qu'en complément de la procédure de reclassement, le fonctionnaire a droit à une période de préparation au reclassement (PPR).

La PPR a pour objet : de préparer et, le cas échéant, de qualifier son bénéficiaire pour l'occupation de nouveaux emplois compatibles avec son état de santé, s'il y a lieu en dehors de sa collectivité ou son établissement public d'affectation. Elle vise à accompagner la transition professionnelle du fonctionnaire vers le reclassement.

Cette période peut être effectuée dans la collectivité d'affectation, ou en dehors de celle-ci.

La PPR repose sur l'établissement par convention d'un projet qui définit :

- le contenu même de la préparation au reclassement,
- les modalités de mise en œuvre de la PPR
- la durée au-delà de laquelle l'intéressé présente sa demande de reclassement.

M. le Maire, demande au Conseil de l'autoriser à pouvoir signer les conventions et avenants concernant les Périodes de Préparation au Reclassement pouvant être conclues à l'avenir

**Le conseil autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives au projet de mise en place d'une période de préparation au reclassement (conventions et avenants).**

**-6- Résidence autonomie**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 09 juillet 2018 par laquelle il avait été décidé d'approuver le principe d'une cession pour l'euro symbolique de la superficie de terrain nécessaire pour la réalisation d'un EHPAD.

Il indique qu'un projet de « résidence autonomie » a été déposé en complément par le CIAS auprès du Département qui demande d'une lettre d'intention pour la vente du terrain à l'euro symbolique ou cession à titre gracieux.

**Le conseil approuve le principe d'une cession pour l'euro symbolique pour la superficie de terrain nécessaire pour la réalisation d'une « Résidence autonomie » en complément de l'EHPAD objet de la délibération du 09 juillet 2018.**

**La séance est levée à 19 h 15**